



FORMULAIRE DE COOPTATION

Salarié(e) d'Orano cooptant(e)

NOM	
Prénom	
Mail	
Fonction	
BU	
Entité	
Etablissement	
NOM du RH	

Candidat(e) coopté(e)

NOM	
Prénom	
Mail	
Poste identifié	
Intitulé	
Référence	
BU	
Entité	

Je soussigné(e) :

déclare que la cooptation correspond aux critères requis pour le versement de la prime.

Le cooptant n'est pas le futur manager N+1 ou N+2 du coopté, ni membre de Codir de BU ou de Direction fonctionnelle, ni membre de la DRH.

Le coopté n'a pas eu de lien contractuel avec Orano dans les 12 mois précédents, n'est pas intérimaire ou prestataire, ne bénéficie pas d'une convention de mobilité dans la filière et n'a pas de lien familial direct avec le cooptant.

(Voir la news intranet sur le détail des conditions : saisir "Cooptation" dans la barre de recherche)

En cas de recrutement :

Cas 1 : le poste identifié est un CDI

La prime de cooptation sera versée suite à la validation de la période d'essai.

Cas 2 : le poste identifié est un CDD ou un CQP

La prime de cooptation sera versée dans le cas où le contrat sera transformé en CDI.

Date et Signature du cooptant :

--

Rappel du process :

Le collaborateur complète le formulaire de cooptation (avec la référence de l'offre) et le transmet à son candidat.

Ce dernier doit impérativement joindre le formulaire à son CV au moment où il postule.

Le processus de recrutement suit son cours normalement.

C'est au cooptant de s'assurer auprès de la personne qu'il a cooptée qu'elle a été recrutée et a validé sa période d'essai. Il contacte alors son RH pour le versement de la prime. Le comité de cooptation valide les demandes chaque mois.

Le versement est conditionné au respect des critères.